

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOHÈDES DU 16-12-2024

Présents : Thierry BÉGUÉ, Bart RAYMAEKERS, Christine SURJIS, Géraldine SOS, Alexandre CHERRIER, Ignatius STEINMANN

Absents : Anna MOREAU

Compte-rendu : Ignatius STEINMANN

Ouverture de la séance par le Maire, Thierry BÉGUÉ, à 18h40, fin à 19h55.

Ordre du jour :

- **Prévoyance salariés** : Une évolution du cadre législatif rend obligatoire pour les employeurs, à partir du mois de janvier 2025, de proposer cette couverture pour les fonctionnaires titulaires. Ces derniers peuvent le refuser dans la mesure où une partie de la cotisation peut-être prélevée sur le salaire afin de payer une partie de la cotisation.
L'adjointe Christine SURJIS propose une prise en charge à 100% du coût de la formule « Pack Confort Plus » de Groupama, pour un **coût annuel total de 832,07€** pour les deux salariés titulaires Laurent OLIVERAS et Magali BRUHIER.

Délibération, puis validation de la proposition à l'unanimité des présents.

- **Décision modificative budget principal** : Il manque 603€ sur le budget « Eau », en raison du coût d'un prêt relais.
Le Maire propose de **transférer 650€** vers cette ligne budgétaire.

Délibération, puis validation de la proposition à l'unanimité des présents.

- **Convention avec le Conseil Départemental 66 / Eau** : la convention expire à la fin de cette année. Or, les services du Département ont beaucoup aidé (et continueront à le faire) la Commune pour tout ce qui concerne l'eau potable ou usée.
Compte tenu du faible nombre d'habitants à Nohèdes **aucun coût n'est lié à ces prestations.**
Monsieur le Maire propose de **reconduire la convention.**

Délibération, puis, validation de la proposition à l'unanimité des présents.

- **Retenu de garantie ONF** : Depuis 2012, un dépôt de garantie de 472,42€, au bénéfice de L'ONF, n'a pas été réclamée par cet organisme. Depuis 2019 cette garantie est prescrite. **Le Trésor Public propose à la Commune de prendre une délibération afin de l'intégrer dans son budget.**

Délibération, puis, adoption de la proposition à l'unanimité des présents. 1/2

- **Groupement Pastoral Ovin de Nohèdes** : Les éleveurs de la Commune ont été confrontés cet été à la Fièvre Catarrhale Ovine. Cette maladie virale est transmise par un moucheron et s'avère mortelle pour beaucoup de bêtes. Un travail important a été réalisé, notamment en estive, afin de limiter la contamination. Les éleveurs ont opté pour un **traitement répulsif**, avec l'huile de cade notamment, plutôt qu'avec des produits chimiques dangereux pour la biodiversité.

Afin d'aider les éleveurs dans ce moment difficile d'une part, et pour témoigner de notre attachement aux moyens non chimiques choisis par les professionnels pour lutter contre le vecteur de la FCO d'autre part, il convient d'octroyer une aide financière au Groupement Pastoral afin de les aider à faire face à un surcoût lié aux traitements. Cette aide entrerait dans le cadre des « Aménités Rurales » de la Commune, destinée à des actions favorisant la biodiversité.

Le Maire propose de statuer sur une aide financière d'un montant de 600€ (1€/brebis) destinée au Groupement Pastoral.

Délibération, puis adoption de la proposition à l'unanimité des présents.

- **Questions diverses** :
 - Monsieur le Maire nous informe qu'il rencontrera le Président de la **Fédération de Pêche**, à la demande de ce dernier. Depuis le début du mandat de l'équipe municipale, et malgré plusieurs demandes de notre part, cette rencontre n'a jamais eu lieu. Toutefois, le contexte a peut-être changé : Olette ne permet plus l'accès en voiture au col de Portus pour les pêcheurs. Se tourneraient-ils vers Nohèdes pour demander des macarons permettant de monter dans la Réserve ? A suivre.
 - **Barrière** : Une barrière visant la limitation de la circulation en voiture, moto ou motocyclette a été installée par l'AGRNN à Monteilla. Bien que non-fermée à clé actuellement il faut revoir le problème du passage pour des moyens de **mobilité douce** : cheval, âne, vélo, joëlette... Il a été demandé à la Réserve **d'informer les habitants** du dispositif mis en place.
 - **Ouverture de la Mairie** : Notre secrétaire, Magali BRUHIER, ne pourra plus assurer les permanences du mercredi à partir du 01-04-2025. Son jour de travail sera repoussé au **mardi avec l'horaire suivant : 8h30-17h00.**
 - **Les vœux du Maire**, accompagnés de la traditionnelle galette des rois, auront lieu, sauf imprévu, **le samedi 25 janvier à 17h00.**
 Sous réserve : A cette occasion pourrait également être inauguré le composteur collectif, selon les disponibilités de la Communauté des Communes, chargée de l'installation.